



---

# Protocole de reprise des activités du CLAS de Meudon

---

Version du 04/10/2021  
établie par le bureau du CLAS Meudon

## 1. PORTEE DU DOCUMENT

---

Ce document présente le protocole de reprise des activités du CLAS Meudon.

Il vise à définir les règles et procédures nécessaires à la tenue des activités du CLAS Meudon, en période d'épidémie de COVID-19 et dans le cadre de mesures mises en place au niveau :

- national pour l'ensemble des activités ;
- de l'Observatoire de Paris, pour les activités se déroulant sur le site de Meudon (5 Place Jules Janssen, 92190 Meudon).

**Ce document décrit plus particulièrement les mesures spécifiques définies dans le cadre du CLAS Meudon. Les consignes générales sont renseignées dans le document « Mesures sanitaires applicables pour les CLAS » rédigé par le CESOP.**

Le présent document est établi et maintenu par le bureau du CLAS de Meudon (bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr).

## 2. CADRE JURIDIQUE

---

Les consignes sanitaires gouvernementales, ministérielles et préfectorales, priment sur les consignes sanitaires indiquées dans le présent document.

Ce protocole est mis en œuvre à compter du 04 octobre 2021 et jusqu'à nouvel ordre.



La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités. En outre, les activités du CLAS Meudon peuvent être amenées à être tout ou partiellement suspendues si le niveau d'alerte COVID l'exige.

### 3. PROTOCOLE ENCADRANT LA REPRISE DES ACTIVITES DU CLAS SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE

---

#### Prérequis

La reprise d'une activité du CLAS Meudon sur le site de l'Observatoire est soumise à conditions :

- tout responsable d'activité doit établir au préalable une fiche renseignant les règles et procédures qui encadrent sa pratique. En particulier cette fiche devra être conforme aux consignes spécifiées dans le document CESOP ainsi que dans le présent document. Elle pourra également faire référence le cas échéant aux mesures établies par les organismes, associations ou fédérations en lien avec l'activité ;
- cette fiche doit être livrée pour approbation aux membres du bureau du CLAS Meudon ([bureau.clas.meudon@sympa.obsprm.fr](mailto:bureau.clas.meudon@sympa.obsprm.fr)) ;
- une copie de cette fiche doit être intégrée au présent document ;
- le bureau du CLAS est responsable :
  - de la mise à jour du présent document ;
  - de la transmission pour approbation du présent document à la Présidence de l'Observatoire ;
- **une activité ne pourra pas reprendre sur le site tant qu'elle n'en aura pas été formellement autorisée par le bureau du CLAS et par la Présidence de l'Observatoire.**

N.B. Les activités pratiquées en dehors de l'Observatoire ne sont pas soumises à ce protocole. Néanmoins le bureau doit s'assurer avec les responsables que les conditions de reprise répondent à la réglementation définie au niveau national. A cet effet le bureau se réserve le droit de suspendre l'activité si ces conditions ne sont pas remplies.

#### Responsabilités

Cette section présente les responsabilités attribuées aux différents acteurs en présence. Elles s'adressent au bureau du CLAS Meudon, à tous les responsables d'activités qui se pratiquent sur le site de l'Observatoire et aux participant.e.s.

Elles viennent en complément, mais ne se substituent pas, au règlement intérieur du CLAS et s'appliquent en particulier aux consignes propres à chaque activité et précisées dans les fiches de reprise (voir section 4).

Le bureau du CLAS Meudon :



- s'assure que le présent document est à jour et conforme aux mesures établies par le CESOP, l'Observatoire de Paris (pour les activités sur site) et aux mesures établies au niveau national (pour les activités extérieures au site) ;
- nomme un référent reprise en la personne de **Isabelle Bualé**. Elle sera l'interlocuteur pour toutes demandes de produits sanitaires (gel, virucide...). Email de contact : [bureau.clas.meudon@sympa.obsppm.fr](mailto:bureau.clas.meudon@sympa.obsppm.fr). Xavier Bonnin assurera ce rôle en cas d'absence de cette dernière.
- s'assure, avec l'aide des responsables d'activités et des participant.e.s, que les locaux restent dans des conditions d'hygiène et sécurité compatibles avec la tenue des activités en période de pandémie COVID. En particulier :
  - Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée des locaux du CLAS et dans chacune des salles d'activités. Pour certaines activités du savon pourra également être fourni.
  - Mise à disposition de désinfectant nécessaire à la pratique de certaines activités.
  - Tout autre consommable ne sera pas fourni par le bureau (masques, gants).
  - Le passage au moins une fois par semaine de la société de ménage avec nettoyage des parties communes et remplacement de savons dans les WC si nécessaire ;
- informe la Présidence de l'Observatoire, avec copie à la conseillère en prévention, tout cas contact ou cas COVID signalé dans le cadre des activités du CLAS.
- s'engage à respecter les consignes établies dans le présent document.

#### Les responsables d'activités :

- s'assurent que les participant.e.s – et les professeurs - ont pris connaissance des consignes sanitaires, en particulier :
  - Ces consignes doivent être affichées de manière visible dans les locaux où se pratique l'activité ;
  - Un mail doit être envoyé aux participant.e.s – et professeurs - pour les informer de ces consignes ;
  - Prévoir une traduction en anglais des consignes ;
- informe le bureau dans les plus brefs délais si des cas contact ou cas COVID sont signalés dans le cadre des activités du CLAS ;
- s'engagent à respecter les consignes établies dans le présent document.

#### Les participant.e.s aux activités du CLAS Meudon:

- s'engagent à respecter les consignes établies dans le présent document.



## Règles communes et recommandations

**Les règles et recommandations présentées dans le document CESOP « Mesures sanitaires applicables pour les CLAS » s'appliquent aux activités du CLAS Meudon.**

Activités du CLAS Meudon non soumises au contrôle du Pass sanitaire

La liste ci-dessous précise les activités en accès libre<sup>1</sup> et pour lesquelles le contrôle du Pass sanitaire n'est pas requis :

- Encadrement – cartonnage
- Jardinage
- Jeux de société
- Musique
- Photo
- Ping Pong
- Poterie
- Prêt de matériel
- Bibliothèque – compactothèque

Conditions d'accès au site pour les adhérents du CESOP-CLAS Meudon non personnel de l'Observatoire

Les adhérents du CESOP qui ne sont pas ou plus personnel de l'Observatoire de Paris (ex. retraités) peuvent accéder au site pour participer aux activités du CLAS Meudon. Il leur faut pour cela en faire la demande auprès du CESOP.

Ils sont par ailleurs soumis aux mêmes consignes que les autres adhérents du CESOP, en ce qui concerne :

- Le règlement intérieur du CLAS Meudon
- Les mesures sanitaires mises en place par l'Observatoire et le CESOP-CLAS
- L'accès au site. En particulier l'autorisation d'accès délivrée par le CESOP n'est pas valable en dehors des horaires d'ouverture du site et le week-end.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire sans professeur, ni horaire fixe (voir aussi <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tablosanitaire9aout21.pdf>)



## Jauges d'accès aux salles du CLAS Meudon

Le tableau ci-dessous donne pour chaque salle des locaux du CLAS Meudon (bât. 1), la capacité maximale de personnes autorisées à occuper les lieux simultanément et en présentiel, ainsi que la surface en m2. On trouvera en annexe le plan des locaux.

Salle	Capacité maximale (nb de pers.)	Surface en m2
Atelier poterie	2	24,76
Salle encadrement / jeux de société	4	60,80
Labo photo	1	7,05
Salle musique	5	19,06
Salle ping pong	2	40,16
Salle de sport	9	63,96
WC	2	6,85
Vestiaires H	2	4,89
Vestiaires F	2	7,25

N.B.

- on essayera au maximum d'éviter la tenue d'activités en parallèle dans les locaux. En particulier, dans le cadre des activités en libre accès, il est recommandé de mettre en place un mécanisme (page Web, emails, etc.) permettant aux participant.e.s d'indiquer leurs heures de présence, et ce afin de mieux répartir l'occupation des salles et éviter les regroupements ;
- des marquages au sol doivent permettre d'indiquer l'emplacement : des participants (dans le cadre des activités ayant lieu dans la salle de sport), des tables et/ou chaises (dans le cadre des activités nécessitant un espace à délimiter). Lorsque c'est possible, il est recommandé de fournir un exemple pratique sous forme de photos à afficher dans la salle ;
- il est rappelé que l'accès aux locaux du CLAS Meudon est strictement réservé à ses adhérent.e.s.

Tout manquement aux présentes consignes pourra entraîner la suspension du ou des participant.e.s, voire de l'activité si nécessaire.

Le bureau du CLAS pourra être amené à suspendre une activité avec effet immédiat :

- en cas de suspicion de cas contact/COVID ;
- si les consignes au niveau national et/ou de l'Observatoire évoluent.



#### 4. FICHES DE REPRISE DES ACTIVITES DU CLAS MEUDON

---

Cette section reproduit l'ensemble des fiches d'activités transmises par les responsables d'activités au bureau du CLAS Meudon.

Ces fiches établissent les procédures à appliquer dans le cadre du protocole de reprise, en précisant si nécessaire les règles spécifiques à chaque activité. Pour chaque fiche, le cadre dans lequel se déroule l'activité ainsi que les conditions d'accès au site sont rappelées.



# **Règles de reprise de l'activité « BIBLIOTHEQUE DE LOISIR »**

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « bibliothèque de loisir ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

## **Cadre**

La bibliothèque se trouve au sous-sol du bâtiment 14 dans une salle de surface 41,42 m<sup>2</sup>.

Durant l'été l'ouverture se faisait à la demande des abonnés.

Depuis début septembre : ouverture tous les jeudis de 13h à 14h, avec possibilité de demander une ouverture spéciale pour les personnes en télétravail le jeudi.

## **Règles sanitaires**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains en entrant dans les locaux (mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la bibliothèque) ;
- port du masque obligatoire ;
- pas plus de 3 personnes dans la salle ;
- les livres sont remis en rayon une semaine après restitution ;
- affichage des consignes sanitaires à l'entrée de la bibliothèque.

## **Accès au site**

La bibliothèque est accessible aux adhérents au CLAS Meudon.



## **Règles de reprise de l'activité « BOXE »**

**Sur demande du responsable l'activité « boxe » est suspendue jusqu'à nouvel ordre.**

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « boxe ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre**

Les entrainements de boxe se pratiquent une fois par semaine (jeudi de 13h à 14) dans la salle de sport des locaux du CLAS Meudon.

Il s'agit d'un entraînement individuel, sans professeur ni combat, mais avec matériel (ex., punchingball, corde à sauter).

### **Règles sanitaires**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire dans la partie commune (WC, vestiaire, couloirs) ;
- désinfection du matériel avant/après chaque utilisation ;
- Une personne par machine/équipement ;
- distanciation physique de 2m entre les pratiquants ;
- pas plus de 9 personnes dans la salle ;
- affichage des consignes sanitaires à l'entrée de la salle.

### **Accès au site**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à l'activité.





# Règles de reprise de l'activité CAPOEIRA

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « capoeira ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

## **Cadre :**

Les cours de capoeira ont lieu tous les mardis entre 13h15 et 14h dans la salle de sport des locaux du CLAS Meudon (bât.1).

Ils sont collectifs et encadrés par Pierre-Yves Martin, personnel de l'Observatoire de Paris.

## **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire dans la partie commune (WC, vestiaire, couloirs) ;
- désinfection des instruments de musique et/ou matériel utilisés après chaque utilisation ;
- adaptation du contenu des cours au consignes de distanciation :
  - pas d'entraînement au contact ;
  - distance entre les élèves, exercices adaptés ;
  - nombre max d'élèves réduit à 8 ;
- arriver en tenue aux cours ;
- amener, quand c'est possible, ses instruments de musique ;
- aération de la salle vers l'extérieur pendant le cours ;
- respect des distances aussi pendant les séances de chant/musique ;
- affichage des consignes sanitaires à l'entrée de la salle.

## **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à l'activité.





# Règles de reprise des activités du CLUB ASTRO de l'Observatoire

Les observations du Club Astro se font dans le respect des règles décrites sur la page « Coupole de Meudon » sur le SCOP: <https://scop.obspm.fr/comment-faire-pour/acceder-aux-coupoles/article/coupoles-de-meudon>

## Cadre :

Les observations se font à ciel ouvert ! Donc soit en extérieur, soit sous coupole ouverte, ce qui réduit les risques de contamination. Nous utilisons 4 instruments du site de Meudon. Deux d'entre eux sont sous coupole (le télescope de 60cm au bat 5 (~ 70 m<sup>2</sup>), et le 1m du bâtiment 10 (~ 30 m<sup>2</sup>)), et les deux autres sont en extérieur au milieu de la prairie dans la cabane sur rails dite « Carolanne » et dans la cabane « Eichens ».

## Rappel des règles sanitaires :

1. port du masque : le masque est obligatoire pendant les observations.
2. hygiène des mains : lavage des mains avant chaque observation, des sanitaires et du gel sont à disposition à l'entrée du bat 5 ;
3. distanciation physique : respect de la distance d'1m. Les jauges dans les différentes coupoles sont les suivantes :
  - 10 personnes dans la coupole du télescope de 60cm
  - 6 personnes dans la coupole du télescope de 1m
  - 4 personnes sous la cabane Carolanne, pas de limite autour en extérieur.
  - 2 personnes sous la cabane Eichens, pas de limite autour en extérieur.
4. nettoyage : les surfaces de contact sont nettoyées à l'alcool en début de séance (raquette, pupitre, poignées de prise en main des télescopes), l'oculaire est nettoyé entre chaque observateur.
5. traçage des rencontres : une liste des personnes présentes à chaque observations doit être consignée dans le cahier de coupole électronique.

## Accès au site en dehors des heures ouvrable :

La liste des membres du Club Astro, ou personnels de l'observatoire susceptibles de se présenter à l'observation sera envoyée au plus tard 2 heures avant le début de l'observation pour information à : [admin.psis@obspm.fr](mailto:admin.psis@obspm.fr), [gardiens.meudon@obspm.fr](mailto:gardiens.meudon@obspm.fr) et [bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr](mailto:bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr).

Pour l'accès de personnes extérieures à l'observatoire, une liste des invités sera envoyée 24 heures avant le début de l'observation à : [fsd@observatoiredeparis.psl.eu](mailto:fsd@observatoiredeparis.psl.eu), [gardiens.meudon@obspm.fr](mailto:gardiens.meudon@obspm.fr) et [bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr](mailto:bureau.clas.meudon@sympa.obspm.fr). Cet envoi est déclaratif, et sans opposition dans le délais de 24h, il sera suffisant pour autoriser leur accès par les gardiens.





# Règles de reprise de l'activité

## « ENCADREMENT ET CARTONNAGE »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « encadrement et cartonnage ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

L'activité est pratiquée dans les locaux du CLAS à Meudon, dans une salle « encadrement », les mardi et vendredi de 12h30 à 14h.

L'activité se pratique de manière individuelle (sans professeur).

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- un espace de travail par personne. Chacun(e) a sa table et ses outils ;
- les tables ne doivent pas être déplacées, leur emplacement ayant été prédéterminé suite à la visite des locaux par la conseillère en prévention de l'Observatoire ;
- pour les outils en commun, désinfecter les outils avant/après utilisation.
- pas plus de 4 personnes dans la salle ;
- affichage des consignes sanitaires à l'entrée de la salle.

### **Accès au site :**

L'activité est accessible au personnel de l'Observatoire inscrit à l'activité et autorisé par leur hiérarchie à venir sur le site de Meudon.



## Règles de reprise de l'activité « GUITARE »

**La reprise des cours de guitare sur le site de Meudon est actuellement suspendue.**

Une discussion est à prévoir avec le responsable d'activité pour l'organisation des cours.



## **Règles de reprise de l'activité « GYMNASTIQUE VOLONTAIRE »**

La reprise de l'activité « gymnastique volontaire » est actuellement en suspens.

Une discussion est en cours avec la responsable d'activité pour organiser les cours en extérieur ou en ligne.



# Règles de reprise de l'activité « FETE DES ENFANTS »

## **Cadre :**

La fête des enfants se déroule habituellement un samedi de janvier. L'accueil des familles se fait à partir de 14h dans la cafétéria du bâtiment 18, avec une animation musicale (Jazz-band de l'Observatoire) et un animateur (magicien, maquilleuse, jongleur...). Un spectacle est donné dans l'amphithéâtre vers 15h, à la sortie duquel les cadeaux sont offerts aux enfants. Enfin, les familles partagent un goûter dans la cafétéria. Une centaine de personnes sont présentes le jour de la fête

## **Règles sanitaires :**

La fête des enfants 2021 se résume à une remise de chèques cadeaux aux parents.

Des discussions sont en cours pour décider de l'organisation de la prochaine fête des enfants (en principe en janvier 2022).





## **Règles de reprise de l'activité « JARDINAGE »**

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « jardinage ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

L'activité se pratique de manière individuelle (sans professeur) aux heures autorisées sur les parcelles du potager sur le site de l'Observatoire de Meudon.

Les parcelles sont suffisamment grandes et espacées pour que la distance entre les jardiniers ne posent pas de problème de limitation du nombre de personnes dans cet espace.

Il y a une cabane avec du matériel à disposition près des parcelles.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- si vous êtes seul.e dans votre parcelle et qu'aucun collègue ne se tient à proximité, vous pouvez vous dispenser du port du masque ;
- cependant vous devez porter un masque lors des rencontres dans les zones communes et dans les cabanes ;
- tous les outils devront être nettoyés et désinfectés au niveau des manches et zones de préhension avec un pulvérisateur et des lingettes à usage unique, à disposition dans les cabanes à outils ;
- il est recommandé de jardiner avec des gants adaptés pour prévenir tant les blessures que la diffusion des agents pathogènes sur les outils ;
- si vous apportez vos propres outils, vous pouvez les nettoyer de la même manière ;
- essayez de convenir avec d'autres collègues d'horaires communs pour travailler ensemble dans les jardins afin de ne pas être seul, tout en respectant les distances ;

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



# Règles de reprise de l'activité « JEUX DE SOCIÉTÉ »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre les activités du CLAS jeux de société. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

## Cadre

Les jeux se déroulent le midi ou le soir, en semaine dans la salle « encadrement » des locaux du CLAS Meudon, dotée de larges fenêtres que l'on peut facilement ouvrir pour ventiler la pièce. Nous utilisons une grande et large table, facilitant le respect des règles de distanciation physique. Nous avons à notre disposition plus d'une cinquantaine de jeux, comprenant selon les cas jetons, cartes, tuiles, etc.

## Règles sanitaires

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- étant donné la nature des jeux de société, comprenant de nombreuses pièces amenées à être touchées et échangées entre joueurs, nous proposons également l'obligation pour les participants de porter des gants hygiéniques jetables, qui seront mis à disposition à l'entrée de la salle. Les gants seront jetés dans une poubelle située dans le couloir à l'extérieur de la salle.
- la table de jeux doit accueillir 4 joueurs maximum afin de respecter la distance sanitaire d'1 m ;
- le port de gants devrait permettre d'éviter le besoin de nettoyer les pièces les plus petites (jetons, cartes, ...). Nous utiliserons de l'alcool pour les pièces les plus grandes (plateau, ...) ainsi que la table et les chaises.
- traçage des rencontres : nous garderons une liste des personnes présentes à chaque séance.
- les tables ne doivent pas être déplacées, leur emplacement ayant été prédéterminé suite à la visite des locaux par la conseillère en prévention de l'Observatoire.

## Accès au site

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.





# Règles de reprise activité « MARCHÉ ACTIVE »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité « Marche active » du CLAS. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

L'activité est rattachée à l'association de Meudon qui est affiliée à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire FFEPGV. Le protocole sanitaire de reprise des activités de la FFEPGV est joint à ce document (voir annexe 1).

## Cadre

Pour la Marche Active, l'activité ayant lieu à l'extérieur, nous souhaiterions pratiquer cette activité dans le parc de l'Observatoire comme habituellement si nous en avons l'autorisation.

Nous pouvons aussi pratiquer à l'extérieur dans l'espace public en choisissant un lieu de rendez-vous sur un terrain assez plat et assez dégagé avec un parking proche comme en Juin dernier.

## Règles sanitaires

L'animateur FFEPGV veillera aux règles sanitaires :

- faire respecter les gestes barrières et la distanciation physique de 2 mètres ;
- en cas de personne symptomatique, il lui demandera de quitter les lieux et l'invitera à consulter son médecin ;
- rappeler l'obligation du port du masque lors des phases d'accueil.
- rappeler systématiquement à chaque nouvel arrivant les règles sanitaires à respecter ;
- procéder à l'enregistrement des coordonnées de chaque pratiquant sur une feuille de présence ou par tout autre moyen (à conserver pendant 2 mois) et les communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande.

## Accès au site

L'activité a lieu en dehors de l'enceinte de l'établissement.



# Règles de reprise de l'activité « MUSIQUE »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre les activités du CLAS musique. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

## Cadre

La salle musique se trouve dans les locaux du CLAS Meudon.

Elle est accessible aux personnes adhérentes durant les horaires autorisées par le règlement intérieur du CLAS Meudon.

Certains instruments sont à disposition sur place (piano, batterie, percussions, amplis, ...). Pour le reste les utilisateurs viennent avec leur propre matériel.

## Règles sanitaires

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire (sauf si personne isolée) ;
- tous les instruments et surfaces utilisées devront être nettoyés et désinfectés avec un pulvérisateur et des lingettes à usage unique, à disposition dans la salle.
- pas plus de 5 personnes dans la salle en même temps ;
- des marquages au sol ont été réalisés pour délimiter les espaces de pratique et permettre le respect des distanciations physiques, merci d'en tenir compte ;
- si vous utilisez le piano, veuillez suivre les instructions suivantes (voir aussi <https://www.youtube.com/watch?v=8SdpkxrI5b0>) :
  - appliquer de la solution de peroxyde d'hydrogène à 3 % (= eau oxygénée) à la lingette
  - frotter toutes les touches de l'arrière vers l'avant
  - frotter le couvercle et le porte-partition
  - éviter de trop humidifier les touches
  - ne pas vaporiser directement sur le piano



## **Accès au site**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## Règles de reprise de l'activité « PING-PONG »

Dans le contexte actuel, nous souhaiterions reprendre l'activité « Ping-Pong ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

L'activité est pratiquée dans la salle « Ping pong » au RDC des locaux du CLAS à Meudon.

La salle dispose d'une seule table de jeu et d'un banc.

L'activité se décline en une unique séance hebdomadaire le jeudi midi de 12H30 à 14H.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document et en nous basant sur les recommandations de la Fédération Française de Tennis de Table, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- le port du masque n'est pas obligatoire pendant le jeu mais obligatoire hors des phases de jeu ;
- chaque joueur arrive directement en tenue de sport dans la salle et avec son propre matériel ;
- tous les joueurs se nettoient les mains en arrivant dans la salle, du gel est à disposition à l'entrée des locaux et dans la salle ;
- seul deux joueurs seront autorisés à jouer à chaque séance ;
- distanciation physique : respect de la distance d'1m. On définit un maximum de 2 personnes simultanément dans la salle d'environ 40m<sup>2</sup>. Les matchs de double sont donc, de facto, interdits ;
- il est recommandé 1 à 2 balles maximum par personne. Les balles (personnelles) doivent être personnalisées (marque au stylo). Le joueur ne peut toucher que ses propres balles ;
- les côtés de jeu sont décidés en début de séance et les changements de côtés ne sont pas autorisés ;



- le dessus de la table devra être nettoyé à l'alcool en début de séance ;
- avant chaque séance les joueurs doivent envoyer un email au responsable de l'activité ([emmanuel.grolleau@obspm.fr](mailto:emmanuel.grolleau@obspm.fr)) qui leur confirmera une date de séance et gardera une trace du nom des joueurs ayant participé à chaque séance.

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.





## Règles de reprise de l'activité « PHOTO »

Dans le contexte actuel nous souhaitons reprendre l'activité « PHOTO », avec les aménagements suivants :

### **Cadre :**

L'activité a lieu dans le laboratoire photo dans les locaux du CLAS Meudon. Le laboratoire est en accès libre, suivant les horaires autorisés par la Présidence de l'Observatoire à son personnel.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire (sauf personne isolée) ;
- pas plus de 1 personne dans le labo ;
- désinfection du matériel avant/après chaque utilisation ;
- venir avec son propre matériel si possible

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## **Reprise de l'activité « PILATES »**

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité Pilates. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

Les activités se font le jeudi de 12h à 13h dans la salle de sport, au sous-sol des locaux du CLAS, aux communs.

Les cours sont collectifs avec professeur extérieur.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- respect de la distance de 2m lors de la pratique de l'activité. On définit un maximum de 9 personnes, dont le professeur, simultanément dans la salle.
- venir en tenue de sport si possible ;
- utiliser son matériel personnel (tapis, serviette...) ou bien celui attribué nominativement par le CLAS.

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## Règles de reprise de l'activité « POTERIE »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité du CLAS « poterie ». Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

L'activité est pratiquée aux heures autorisées dans les locaux du CLAS à Meudon, dans la salle « poterie ».

L'activité se pratique de manière individuelle (sans professeur).

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire (sauf si personne isolée) ;
- un espace de travail par personne. Chacun(e) a sa table et ses outils ;
- les tables ne doivent pas être déplacées, leur emplacement ayant été prédéterminé suite à la visite des locaux par la conseillère en prévention de l'Observatoire ;
- apporter de préférence son matériel, lorsque c'est possible ;
- pour les outils en commun, désinfecter les outils avant/après utilisation ;
- nettoyer/désinfecter le matériel et surfaces de travail avant/après chaque utilisation ;
- pas plus de 2 personnes dans la salle ;
- affichage des consignes sanitaires à l'entrée de la salle.

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## Reprise de l'activité « TAI-CHI »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité de tai-chi. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

Les cours ont lieu le vendredi de 12h15 à 13h30 dans la salle de sport au RDC des locaux du CLAS Meudon. Ils sont collectifs avec professeur extérieur.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- respect de la distance de 2m lors de la pratique de l'activité. On définit un maximum de 9 personnes, dont le professeur, simultanément dans la salle.
- venir en tenue de sport si possible ;

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## **Règles de reprise de l'activité « YOGA »**

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité yoga. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

Nous pratiquons le l'Hata -Yoga (classique) le lundi de 12h-13h15 dans la salle de sport du CLAS à Meudon. Les cours sont collectifs avec professeur extérieur.

Le yoga est pratiqué avec des tapis et briques dans la salle pour les participants.

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- respect de la distance de 2m lors de la pratique de l'activité. On définit un maximum de 9 personnes, dont le professeur, simultanément dans la salle.
- venir en tenue si possible ;
- venir avec son matériel si possible (tapis)

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## Règles de reprise de l'activité « ZUMBA »

Dans le contexte actuel nous souhaiterions reprendre l'activité yoga. Pour ce faire voici les règles que nous proposons d'appliquer.

### **Cadre :**

Les cours ont lieu le mardi de 12h15 à 13h15 dans la salle de sport des locaux du CLAS Meudon. Ils sont collectifs avec professeur extérieur.

Le professeur amène son propre matériel (audio).

### **Règles sanitaires :**

En conformité avec les consignes et recommandations établies dans le présent document, nous proposons d'appliquer les règles suivantes :

- lavage des mains avant la pratique de l'activité (gel hydro-alcoolique disponible dans la salle ou savon dans les WC) ;
- port du masque obligatoire ;
- respect de la distance de 2m lors de la pratique de l'activité. On définit un maximum de 9 personnes, dont le professeur, simultanément dans la salle.
- venir en tenue si possible ;

### **Accès au site :**

L'activité est accessible aux adhérents du CLAS Meudon inscrits à cette activité.



## ANNEXE 1 : PROTOCOLES ETABLIS PAR LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Cette annexe référence, lorsqu'ils existent, les protocoles mis en place par les partenaires extérieurs du CLAS (professeur, association, fédération, etc.).

Voir documents fournis dans le fichier ZIP « protocole\_reprise\_clas\_meudon\_annexe1.zip », joint à ce document.

## ANNEXE 2 : RAPPEL DES POINTS DE CONTROLE

Cette annexe rappelle les principaux points de contrôle transmis par Alisson Bockelee, conseillère en prévention à l'Observatoire de Paris,

Cette liste est établie dans le cadre d'une visite des locaux du CLAS de Meudon le lundi 14 septembre à 10h, en présence d'Alisson Bockelee et des membres du bureau du CLAS Meudon (Xavier BONNIN, Président du CLAS, Cyrille Blanchard, Vice-Président, Isabelle Bualé, Responsable locaux, Renaud Romagnan, Trésorier)

- Nommer un référent reprise pour le CLAS -> celui-ci sera l'interlocuteur pour toute demande de produits sanitaires (gel, virucide...) à l'adresse mail générique prévue à cet effet
- Solliciter les professeurs pour la transmission de leur "protocole" spécial COVID pour l'animation des cours -> ces documents pourront servir d'annexes au document général de reprise d'activités du CLAS que la présidente souhaitait
- Rédiger des notes de consignes sanitaires à destination des participants et des profs -> rappelant les grands principes (gestes barrières, port du masque dans les circulations et vestiaires etc...) + l'aération des salles, l'aménagement des salles pour certaines activités, la désinfection, le matériel mis à leur disposition pour cela etc...
- Repérer les besoins en consommable sanitaire -> si chaque participant doit désinfecter son tapis par exemple, mieux vaut avoir 2/3 sprays à dispo et un paquet de lingette microfibre ou essuie-tout
- Vérifier le passage de la société de ménage -> l'établissement vient de changer de prestataire, il est peut-être nécessaire de rappeler cette prestation
- Affichage dans les locaux des consignes et des capacités d'accueil des salles (vestiaires et salles d'animation) -> pour cela, je vous joins l'affiche du port du masque obligatoire, l'affiche à compléter avec la jauge des salles, affiche des gestes barrières



## ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIVITES DU CLAS MEUDON

Le tableau ci-dessous référence l'ensemble des activités du CLAS Meudon, leur lieu de réalisation et les conditions de réalisations (hors épidémie de COVID).

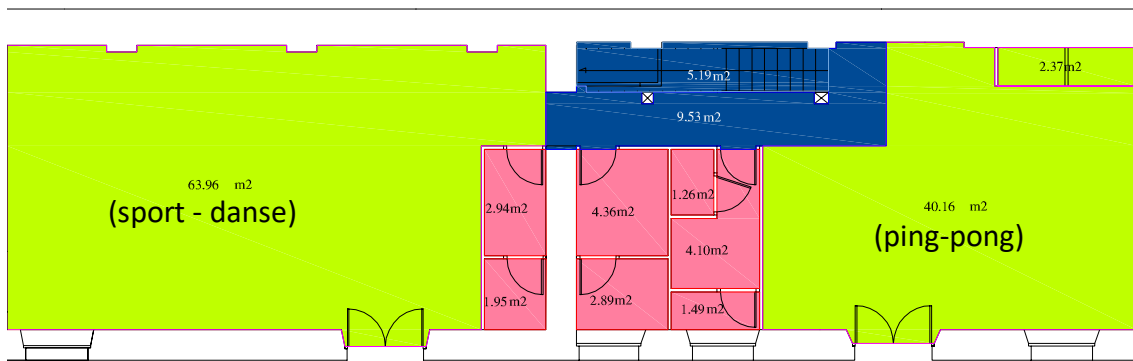
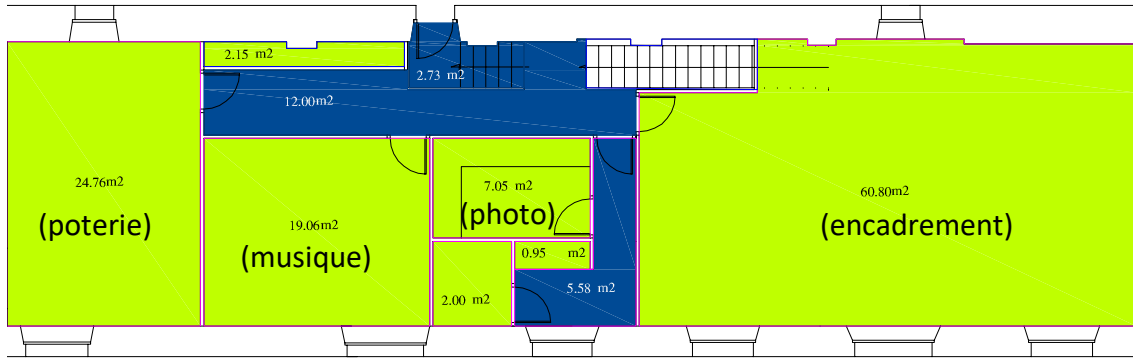
<b>Activité</b>	<b>Lieu de réalisation</b>	<b>Conditions de réalisation</b>
Bibliothèque loisir	Sous-sol bât. 14	Permanence
Billetterie	Pas de local dédié	
Capoeira	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectifs assurés par un membre du personnel de l'Observatoire. 1 créneau horaire par semaine
Club astro	Coupoles Meudon (1m, pied de carolanne, table équatoriale)	Observation en groupe. Horaire et liste des personnes à communiquer en avance
Club sport	En dehors du site	
Cross	Site de Meudon	Évènement annuel
Encadrement	Atelier encadrement (Locaux du CLAS, bât. 1)	Pas de professeur, activité individuelle
Entraînement boxe	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Pas de professeur, pas de combat, entraînement sur matériel, 1 créneau horaire
Escalade	En dehors du site	
Fête des enfants	Meudon (Bât. 18)	Habituellement spectacle dans l'amphithéâtre, puis goûter à la cafétéria
Guitare	Salle musique (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur
Gym tonique	En dehors du site	
Gym volontaire	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur. 1 créneau horaire par semaine
Jardinage	Potagers sur le site de Meudon	Accès individuel
Jeux de société	Atelier encadrement (Locaux du CLAS, bât. 1)	
Marche active	Terrasse supérieure (en extérieur)	Cours collectif en extérieur avec professeur



Musique	Salle musique (Locaux du CLAS, bât. 1)	Accès en horaire libre, quelques instruments sur place
Photographie	Atelier photo (Locaux du CLAS, bât. 1)	Pas de professeur, activité individuelle aux plages horaires autorisées
Pilates	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur. 1 créneau horaire par semaine
Piscine	En dehors du site	
Poterie	Atelier poterie (Locaux du CLAS, bât. 1)	Pas de professeur, activité individuelle aux plages horaires autorisées
Prêt matériel	Pas de local dédié (stockage du matériel au sous-sol bât. 14)	
Taï-chi	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur. 1 créneau horaire par semaine
Tennis	En dehors du site	
Tennis de table	Salle ping-pong (Locaux du CLAS, bât. 1)	Pas de professeur,
Yoga	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur. 1 créneau horaire par semaine
Zumba	Salle de sport (Locaux du CLAS, bât. 1)	Cours collectif avec professeur. 1 créneau horaire par semaine

## ANNEXE 4 : PLAN DES LOCAUX DU CLAS MEUDON

La figure s'y dessous reproduit les plans des locaux du CLAS Meudon (bât. 1). Les salles du 1<sup>er</sup> étage sont représentées en haut, celles du RDC en bas.





## ANNEXE 5 : AFFICHES SALLES DES LOCAUX DU CLAS MEUDON

---

Cette section reproduit les affiches rappelant les règles à respecter dans chacune des salles des locaux du CLAS Meudon. Elles sont placardées de manière visible dans les locaux.

Certaines activités ont des règles spécifiques (voir fiches de reprise) qui pourront également être affichées dans les locaux.



# ACTIVITE JEUX

---

- Maxi 4 personnes sur la table.
- Ce placer où il y a les croix.
- Port du masque obligatoire.
- Lavage des mains au savon obligatoire.
- Désinfection des mains après avoir joué et désinfection de la table.





# ENCADREMENT CARTONNAGE

---

- Maxi 4 personnes.
- Une personne par table.
- Port du masque obligatoire.
- Lavage des mains au savon obligatoire.
- Désinfection des mains après avoir joué et désinfection de la table





# PING PONG

- Occupation limitée à **2** personnes  
Max : **2** people

## PAS DE DOUBLE

- Port du masque obligatoire dans la salle  
Wearing a mask in the room

- Se laver les mains avant d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the room





# SALLE

## Encadrement et jeux

---

- Occupation limitée à **4** personnes  
Max : **4** people
- Port du masque obligatoire dans la salle  
Wearing a mask in the room
- Se tenir à distance d'1 mètre avec les autres personnes  
Keep at least 1m distance to the next person
- Se laver les mains avant d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the room





# SALLE MUSIQUE

---

- Occupation limitée à **5** personnes  
Max : **5** people
- Port du masque obligatoire dans la salle  
Wearing a mask in the room
- Se tenir à distance d'1 mètre avec les autres personnes  
Keep at least 1m distance to the next person
- Se laver les mains avant d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the room







# SALLE LABO PHOTO

---

- Occupation limitée à **1**  
personne  
Max : **1** people
- Port du masque obligatoire  
dans la salle  
Wearing a mask in the room
- Se laver les mains avant  
d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the  
room





# SALLE POTERIE

---

- Occupation limitée à **2** personnes  
Max : **2** people
- Port du masque obligatoire dans la salle  
Wearing a mask in the room
- Se tenir à distance d'1 mètre avec l' autre personne  
Keep at least 1m distance to the next person
- Se laver les mains avant d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the room





# SALLE SPORT

- Occupation limitée à **8** personnes + **PROFESSEUR**  
Max : **9** people
- Port du masque obligatoire dans la salle  
Wearing a mask in the room
- Se tenir à distance d'2 mètres avec les autres personnes  
Keep at least 1m distance to the next person
- Se laver les mains avant d'entrer dans la salle  
Wash your hands before entering the room





# SPORT AVEC TAPIS

- 2 m entre chaque tapis.
- Les tapis sont positionné sur les croix
- Chacun sa serviette
- Prévoir éventuellement un lot de tapis par activité à déposer dans un bac (avec au moins 2-3 jours avant chaque utilisation)



Ci-dessous photo de la salle de sport avec marquage au sol des emplacements des participant.e.s durant les activités.



## ANNEXE 6 : REFERENCES

---

- FAQ COVID Observatoire de paris : <https://scop.obspm.fr/scop/faq-covid-19/article/covid-19-informations-utiles-et-foire-aux-questions>
- Site du CLAS Meudon : <https://clas.obspm.fr>
- Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042105897/>
-